



COMMUNE DE COULAURES
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE
Du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril 2025,

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Mme le Maire.

Date de convocation : 10 avril 2025

Secrétaire de séance : Christophe ALLARD

Heure d'ouverture de la séance : 19H00

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 11

Votant : 13

Pouvoir : 02

Présents : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Jean Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Christophe ALLARD, Dominique JOUSSE, Philippe GALLET, Kornélius GOUDAPPEL, Marie Christine SAUMANDE, Jean François THOMASSON, Christian BERTRAND,

Absents excusés : Hélène KOU, Yohan MARECHAL

1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 avril 2025 – Délibération.

Mme le Maire invite l'assemblée à approuver le compte rendu du Conseil municipal du 15 avril 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, approuve ce compte rendu.

2) Demande de subvention de la FNATH – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de la FNATH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, refuse de verser une subvention à la FNATH et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3) Demande de subvention de la Fédération des secouristes français de la Croix Blanche– Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de la Fédération des secouristes français de la Croix Blanche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres (1 contre), accepte de verser une subvention d'un montant de 50 € à la Fédération des secouristes français de la Croix Blanche et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4) Demande de subvention de l'association française des sclérosés en plaque – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association des sclérosés en plaque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, refuse de verser une subvention à l'association des sclérosés en plaque et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

5) Demande de subvention de l'association « SOS Chats libres » – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association « SOS Chats libres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, refuse de verser une subvention à l'association « SOS Chats libres » et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

6) Demande de subvention de l'association AAPMA – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association AAPMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte de verser une subvention d'un montant de 100 € à l'association AAPMA et autorise Mme le Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

7) Demande de subvention de l'association de devoir de mémoire de nos anciens morts pour la France (Comité Isle Loue Avezère – Clairvivre) – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association de devoir de mémoire de nos anciens morts pour la France Comité Isle Loue Avezère – Clairvivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, refuse de verser une subvention à l'association de devoir de mémoire de nos anciens morts pour la France (Comité Isle Loue Avezère – Clairvivre) et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

8) Demande de subvention du Comité de Périgueux du Souvenir français – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention du Comité de Périgueux du Souvenir français.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, refuse de verser une subvention à l'association du Comité de Périgueux du Souvenir français et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

9) Demande de subvention de l'association de citoyens contre les déserts médicaux – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association de citoyens contre les déserts médicaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, refuse de verser une subvention à l'association de citoyens contre les déserts médicaux et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

10) Demande de subvention du centre d'information sur les droits des femmes et des familles – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention du centre d'information sur les droits des femmes et des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, refuse de verser une subvention au centre d'information sur les droits des femmes et des familles et autorise Mme le Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

11) Remboursement à un élu d'une facture pour l'abonnement du compte « exchange » de la mairie – Délibération.

Mme le Maire demande le remboursement à un élu pour le paiement d'une facture d'un montant de 57.07 € TTC pour l'abonnement du compte « exchange » de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte de rembourser à un élu le remboursement d'une facture d'un montant de 57,07 € et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

12) Clôture de la régie cantine – Délibération.

Annulation de cette délibération car cette décision a déjà été prise en 2022 sous le numéro 2022/07-49.

13) Actualisation des statuts et du règlement intérieur du SMOSS de Thiviers – Délibération.

La commune adhère au Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de THIVIERS (SMOSS).

Mme le Maire informe, les membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SMOSS de Thiviers a délibéré la 31 mars 2025 sur l'actualisation de ses statuts et son règlement intérieur, et en donne lecture.

Elle précise qu'en vertu de l'article L5211-20 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) cette décision doit être soumise à l'avis des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte l'actualisation des statuts et du règlement intérieur du SMOSS de THIVIERS telle qu'adoptée par son assemblée le 31 mars 2025 et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

14) Lancement de la procédure de cession d'une portion de chemin rural sis au lieu-dit : « Route de la Reille » – Délibération.

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante que cette délibération est remise au prochain Conseil municipal (demande d'informations supplémentaires).

15) Validation de la délibération n° 2025/02-29 concernant la modification des conditions d'attribution du régime indemnitaire RIFSEEP, après passage au Comité Social Territorial – Délibération.

Mme le Maire demande au Conseil municipal la validation du projet de délibération n° 2025/02-29 suite à l'acceptation par le Comité Social Territorial, le 28 mars dernier, de la demande de modification d'attribution du régime indemnitaire du RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte la validation de la délibération n° 2025/02-09 pour la demande de modification d'attribution du régime indemnitaire du RIFSEEP et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

16) Présentation des installations et des agencements nécessaires pour l'usage de la quinquette – Délibération.

Cette délibération est reportée à un prochain Conseil municipal, un délai de réflexion est nécessaire pour amener ce projet à bien.

17) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 – Délibération.

Mme le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 1259, elle propose de ne pas augmenter les impôts ; ainsi, les taux d'imposition seront reconduits comme l'an passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de reconduire les taux d'imposition de 2024 en 2025 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,65 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 87.29 %
- Taxe d'habitation : 9,29 %

et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

18) Compte Financier Unique Budget Principal (CFU 2024) – Délibération.

N° SIRET : 21240137600018	COMPTE FINANCIER UNIQUE	Département : DORDOGNE
Etablissement : MAIRIE DE COULAURES	Année 2024	Poste Comptable: TRESORERIE NONTRON
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 11/04/2025

DELIBERATION *2025/04 - 63*
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 15/04/2025 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	<i>M</i>
Nombre de suffrages exprimés	<i>M</i>
VOTES : Contre = <i>O</i> Pour = <i>M</i> Abstentions = 0	
Date de convocation :	10/04/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTELAIN EVELYNE délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par DUCROCQ CORINNE, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		343 992,23		235 552,19		579 544,42
Opérations de l'exercice	666 371,03	735 145,79	796 825,83	213 438,83	1 463 196,86	948 584,62
TOTAUX	666 371,03	1 079 138,02	796 825,83	448 991,02	1 463 196,86	1 528 129,04
Résultats de clôture		412 766,99	347 834,81			64 932,18
Restes à réaliser			135 031,87	364 724,58	135 031,87	364 724,58
TOTAUX CUMULES	666 371,03	1 079 138,02	931 857,70	813 715,60	1 598 228,73	1 892 853,62
RESULTATS DEFINITIFS		412 766,99	118 142,10			294 624,89

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations : *EVELYNE CASTELAIN, JEAN MARIE RUIZ, FRANCIS VALENTIN, DOMINIQUE JOSSE, CHRISTOPHE ALLARD, PHILIPPE GALLET*

KORNELIUS GOUDAPPEL,
Cachet :

Marie-Christine SAURANDE Jean-François THOMASSON Pour expédition conforme,
Maire,

Christian BERTRAND



Hélène KOU donne pouvoir à *Christian BERTRAND*

19) Affectation du résultat Budget Principal – Délibération.

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B

N° SIRET : 21240137600018	COMPTE FINANCIER UNIQUE	Département : DORDOGNE
Etablissement : MAIRIE DE COULAURES	Année 2024	Poste Comptable: TRESORERIE NONTRON
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 11/04/2025

DELIBERATION 2025/04-64
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 15/04/2025 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTES : Contre = 0 Pour = 13 Abstentions = 0	
Date de convocation :	10/04/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUCROCQ CORINNE
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par DUCROCQ CORINNE, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	412 766,99
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (735 145.79 - 666 371.03)	68 774,76
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	343 992,23
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-347 834,81
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (213 438.83 - 796 825.83)	-583 387,00
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	235 552,19
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (364 724.58 - 135 031.87)	229 692,71
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-118 142,10

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	118 142,10
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	294 624,89
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :



Pour expédition conforme,
Maire,

20) Budget Primitif 2025 Budget principal – Délibération.

Mme le Maire, après avoir distribué le budget prévisionnel sur papier à tous les conseillers, procède à la présentation de ce budget, chapitre par chapitre.

Il en ressort :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes ; 1 009 804,13 €
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 093 750,68 €

Après avoir entendu les sommes énoncées en sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents, d'approuver le budget principal de la commune pour l'exercice 2025 et autorise Mme le Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

21) Compte Financier Unique Budget Annexe (CFU 2024) – Délibération.

N° SIRET : 21240137600059	COMPTE FINANCIER UNIQUE	Département : DORDOGNE
Etablissement : MULTIPLE RURAL	Année 2024	Poste Comptable: TRESORERIE NONTRON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Édition : 11/04/2025

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B

DELIBERATION 2025/04 - 66 DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 15/04/2025 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre = 0	Pour = 11
Abstentions = 0	
Date de convocation :	10/04/2025

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de CASTELAIN EVELYNE délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par DUCROCQ CORINNE, MAIRE, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		5 967,67		5 498,03		11 465,70
Opérations de l'exercice	189,60	3 500,00			189,60	3 500,00
TOTAUX	189,60	9 467,67		5 498,03	189,60	14 965,70
Résultats de clôture		9 278,07		5 498,03		14 776,10
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	189,60	9 467,67		5 498,03	189,60	14 965,70
RESULTATS DEFINITIFS		9 278,07		5 498,03		14 776,10

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations : Evelyne CASTELAIN, Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JUSSE, Christophe ALLARD,

Philippe GALLET

Cachet : Kornelius GOUDAPPEL, Marie-Christine SALDANDE

Pour expédition conforme, Jean-François THOMASSEN

MAIRE,

Hélène KOU donne pouvoir à Christian BERTRAND

Christian BERTRAND

22) Affectation du résultat Budget Annexe – Délibération.

N° SIRET : 21240137600059	COMPTE FINANCIER UNIQUE	Département : DORDOGNE
Etablissement : MULTIPLE RURAL	Année 2024	Poste Comptable: TRESORERIE NONTRON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Édition : 11/04/2025

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B

DELIBERATION 2025/04 - 67 DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 15/04/2025 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTES : Contre = 0	Pour = 13
Abstentions = 0	
Date de convocation :	10/04/2025

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de DUCROCQ CORINNE après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par DUCROCQ CORINNE, MAIRE, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	9 278,07
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (3 500,00 - 189,60)	3 310,40
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	5 967,67
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	5 498,03
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	5 498,03
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	5 498,03

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	9 278,07
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :



Pour expédition conforme,
MAIRE,

23) Budget Primitif 2025 Budget Annexe – Délibération.

Mme le Maire, après avoir distribué le budget prévisionnel sur papier à tous les conseillers, procède à la présentation de ce budget, article par article.

Il en ressort :

- Section de fonctionnement en dépenses : 12 734 ,07€
- Section de fonctionnement en recettes : 12 734,07 €
- Section d'investissement en dépenses : 5 498,03 €
- Section d'investissement en recettes : 5 498,03 €

Après avoir entendu les sommes énoncées en sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents, d'approuver le budget annexe (Multiple rural) de la commune pour l'exercice 2025 et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fin de séance : 22h00

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 15 avril 2025

2025/04 - 45 : Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 avril 2025 – Délibération.

2025/04-46 : Demande de subvention de la FNATH – Délibération.

2025/04-47 : Demande de subvention de la Fédération des secouristes français de la Croix Blanche– Délibération.

2025/04-48 : Demande de subvention de l'association française des sclérosés en plaque – Délibération.

2025/04-49 : Demande de subvention de l'association « SOS Chats libres » – Délibération.

2025/04-50 : Demande de subvention de l'association AAPPMA – Délibération.

2025/04-51 : Demande de subvention de l'association de devoir de mémoire de nos anciens morts pour la France (Comité Isle Loue Avezère – Clairvivre) – Délibération.

2025/04-52 : Demande de subvention du Comité de Périgueux du Souvenir français – Délibération.

2025/04-53 : Demande de subvention de l'association de citoyens contre les déserts médicaux – Délibération.

2025/04-54 : Demande de subvention du centre d'information sur les droits des femmes et des familles – Délibération.

2025/04-55 : Remboursement à un élu d'une facture pour l'abonnement du compte « exchange » de la mairie – Délibération.

2025/04-56 : Clôture de la régie cantine – Délibération.

2025/04-57 : Actualisation des statuts et du règlement intérieur du SMOSS de Thiviers – Délibération.

2025/04-58 : Lancement de la procédure de cession d'une portion de chemin rural sis au lieu-dit : « Route de la Reille » – Délibération.

2025/04-59 : Validation de la délibération n° 2025/02-29 concernant la modification des conditions d'attribution du régime indemnitaire RIFSEEP, après passage au Comité Social Territorial – Délibération.

2025/04-60 : Présentation des installations et des agencements nécessaires pour l'usage de la guinguette – Délibération.

2025/04-61: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 – Délibération.

2025/04-62 : Compte Financier Unique Budget Principal (CFU 204) – Délibération.

[2025/04-63 : Affectation du résultat Budget Principal – Délibération.](#)

[2025/04-65 : Budget primitif 2025 Budget Principal – Délibération.](#)

[2025/04-66: Compte Financier Unique Budget Annexe \(CFU 2024\) – Délibération.](#)

[2025/04-67 : Affectation du résultat Budget Annexe – Délibération.](#)

[2025/04-68 : Budget Primitif 2025 Budget Annexe – Délibération.](#)

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	EXCUSÉ
Yohan MARECHAL	EXCUSÉ (Pouvoir à Corinne DUCROCQ)
Hélène KOU	EXCUSÉ (Pouvoir à Christian BERTRAND)
Philippe GALLET	
Kornelius GOUDAPPEL	
Marie-Christine SAUMANDE	
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	